

L'Adresse—M. Gauthier

Au niveau secondaire il y a encore des petits accrocs, il y a encore des difficultés. On les réglerà, je l'imagine, un jour, et j'espère bientôt afin de permettre, justement, aux gens de Penetanguishene, de Midland et de Lafontaine d'envoyer leurs enfants à une école secondaire homogène française, parce que c'est au niveau secondaire que ça semble prendre du temps. C'est là où nous avons eu les grosses batailles depuis dix ou douze ans. Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui nuit, puisque cela est de juridiction provinciale, comme l'a si bien dit l'honorable député de Mississauga tantôt. Mais les provinces constituent le Canada! Et s'il y a deux langues officielles au Canada, comment se fait-il qu'on me refuse d'exister en province? Moi je ne comprends pas. Alors, soyons logiques et disons aux provinces: Reconnaissez au moins la thèse la plus simple qui puisse exister, la thèse des deux peuples fondateurs, et reconnaissez aux Canadiens d'expression anglaise au Québec et d'expression française hors Québec le droit aux services les plus élémentaires, soit l'éducation, les services de santé, les services juridiques.

Or, j'admets qu'il y a eu de l'amélioration, beaucoup d'amélioration puisque dans les dix dernières années on peut compter d'abord le nombre d'écoles, qui se chiffrent près de la centaine en Ontario. En ce qui concerne les services juridiques aujourd'hui, on peut facilement se présenter en cour criminelle et se défendre en français, du moins depuis le 1^{er} janvier de cette année. Mais au civil c'est encore l'anglais. Et dans les services de santé, soyons honnêtes, si vous n'habitez pas Ottawa, les services de santé en Ontario en français n'existent à peu près pas. Alors, ce sont là des défis à relever. Ce ne sont pas des choses essentiellement difficiles à régler, mais il faut avoir la volonté et la capacité de le faire. Et le gouvernement fédéral a su appuyer les minorités linguistiques et le faire là où il le fallait, au moment voulu, avec son argent, avec ses subventions.

Comme je le disais tantôt, monsieur le président, il aurait été tellement plus facile de parler du fédéralisme si en Ontario nous avions une loi respectueuse des deux langues officielles de mon pays. Mais c'est le premier ministre lui-même Bill Davis qui a torpillé le projet de loi 89 de mon homologue provincial, Albert Roy, il y a un peu plus d'un an, alors qu'il s'y est opposé, en dépit de l'unanimité de la législature ontarienne. Il a dit non au projet de loi de M. Roy, lequel visait à reconnaître le statut légal du français en Ontario.

Je me demande comment M. Davis peut maintenant réconcilier avec ses propres citoyens de l'Ontario et le Canada entier sa position exposée en février 1979, dans laquelle il dit: Je suis prêt à en chasser les lois linguistiques dans la Constitution canadienne. Encore là je suis confus. Je ne comprends pas qu'on puisse refuser un statut légal au fait français, qu'on ne puisse me permettre, à moi, Canadien d'expression française en Ontario de remplir en français des documents strictement personnels, comme par exemple un testament. Cela me semblait tout à fait élémentaire. Mais en Ontario le testament doit être enregistré en anglais. Alors, je me dis: Suis-je citoyen à part entière? C'est ce que je veux pouvoir dire, c'est ce que je veux devenir, c'est ce que je désire être. Ce n'est pas une grosse affaire. Il faut que les provinces, que ce régionalisme dont parlait l'honorable député de Mississauga-Sud et qui nous affecte aujourd'hui...

● (1650)

[Traduction]

L'esprit de clocher dont le député parlait, cet intérêt à l'égard du régionalisme ou cette théorie de la communauté des communautés qui existe actuellement et qui avait été préconisée par certains conseillers de l'ancien premier ministre rend la situation très difficile et je m'y oppose car en l'occurrence j'appartiens à une minorité. Je suis devenu l'otage.

[Français]

... l'otage de ce jeu qui se joue dans les majorités francophone du Québec et anglophone du Canada. C'est difficile d'expliquer que je ne veux pas devenir l'otage d'un marchandage qui se fera entre la majorité anglophone du Canada et la majorité francophone du Québec. J'en ai parlé tantôt. Je ne pense pas qu'aucun Canadien puisse accepter de devenir l'otage d'un tel débat.

Mais c'est ce que je suis, parce que si l'on s'en souvient, je me réfère à deux ans plus tôt lorsque M. Lévesque a parlé de droit à l'éducation et a dit à ses collègues provinciaux: Nous allons faire la réciprocité. La réciprocité cela veut dire que si vous reconnaissez chez vous le droit à l'enseignement en français, le droit à l'enseignement en anglais doit l'être également. Et on a dit: Non, ce n'est pas cela le Canada. Le Canada c'est le respect, c'est la générosité, c'est la reconnaissance de l'existence de deux peuples fondateurs, le peuple francophone et le peuple anglophone. C'est cela la formule. Je vais faire le point encore une fois, monsieur le Président. La séparation dont parlent les péquistes, ne nous faisons pas d'illusions, cette souveraineté-association ne sous-entend pas du tout négociation. Elle sous-entend indépendance.

Où se trouve la minorité linguistique dans cette galère? D'un côté je ne peux pas accepter le *statu quo* parce que cela veut dire l'assimilation. Et comme je l'ai dit, c'est mon cauchemar. Nous nous assimilons, le million de francophones hors Québec, à un rythme effarant. En 1971, on trouvait 27 p. 100 d'assimilés. Cela veut dire qu'un jour va venir où au Canada il ne sera plus question de séparer le pays, il se sera séparé lui-même entre deux groupes, une balkanisation du français au Québec et une balkanisation de l'anglais dans le reste du Canada. A ce moment-là, il n'y aura pas beaucoup de liens culturels sociaux et linguistiques entre les deux. On parlera de séparation des deux entités. Je ne sais pas. Mais là-dedans, c'est moi qui meurs, c'est moi qui y perds, ce sont nous les francophones hors Québec qui paierons la note, et je trouve cela inacceptable. Cela, c'est le *statu quo*.

Ce que propose M. Lévesque, l'indépendance du Québec, c'est la même chose pour moi, parce qu'une fois que le Québec et le Canada se seront séparés, qu'est-ce qui arrive aux minorités linguistiques tant au Québec qu'au reste du Canada? Je ne le sais pas, mais si on n'est pas prêt à démontrer autant de générosité aujourd'hui, en 1980, dans ce Canada, qui est-ce qui peut me dire que le sort des minorités va être meilleur dans un pays divisé? Je dis: Messieurs, cela ne peut pas être mieux, cela peut être «diablement» pis par exemple. Parce qu'à ce moment-là les Canadiens comme moi qui sommes nés en Ontario, qui y avons vécu toute notre vie, nous deviendrons peut-être les Palestiniens de l'Amérique du Nord, des gens sans pays. C'est une menace qui nous hante, qui nous angoisse, qui nous fait mal au cœur, parce qu'on veut que le Canada